

# Charte d'utilisation de l'informatique pédagogique du Lycée Charles GIDE

Conformément aux lois en vigueur :

- Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 « informatique, fichiers et libertés »,
- Loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 sur l'accès aux documents administratifs,
- Loi n° 85-660 du 3 juillet 1985 sur la protection des logiciels,
- Loi n° 88-19 du 5 janvier 1988 relative à la fraude informatique,
- Loi n° 92-597 du 1<sup>er</sup> juillet 1992 (code de la propriété intellectuelle)

Et aussi :

- Loi d'orientation sur l'éducation du 10 juillet 1989,
- Loi sur la liberté de la presse du 29 juillet 1981,
- Loi sur la communication audiovisuelle du 29 juillet 1982 modifiée en 1986.

Les règles et obligations énoncées ci-dessous s'appliquent à tout élève autorisé à utiliser les moyens et systèmes informatiques à usage pédagogique du lycée disponibles sur les réseaux : stations de travail et micro-ordinateurs du CDI, des salles d'enseignement et d'étude.

## 1. REGLES DE GESTION DU RESEAU ET DES MOYENS INFORMATIQUES DU LYCEE

### 1.1 MISSION DE L'ADMINISTRATEUR

Chaque ordinateur et chaque réseau est géré par les (s) administrateurs suivants :

.....  
.....  
.....

Ce sont eux qui gèrent le compte des utilisateurs.

De manière générale, les administrateurs ont le droit de faire tout ce qui est nécessaire pour assurer le bon fonctionnement des moyens informatiques du lycée, y compris la destruction de tout élément contraire à l'esprit de la présente charte.

Les administrateurs n'ouvrent de compte qu'aux utilisateurs ayant pris connaissance et signé le présent document, et peuvent le fermer s'ils ont des raisons de penser que l'utilisateur viole les règles énoncées ici. Ils gèrent les périodes et les conditions d'accès à l'internet.

### 1.2 CONDITIONS D'ACCES AUX MOYENS INFORMATIQUES DU LYCEE

L'utilisation des moyens informatiques du lycée a pour objet exclusif de mener des activités d'enseignement ou de documentation.

Chaque utilisateur se voit attribuer un compte informatique (nom d'utilisateur et mot de passe) qui lui permettra de se connecter au réseau pédagogique. Les comptes et mots de passe sont nominatifs, personnels et **inaccessibles**.

Chaque utilisateur est responsable de l'utilisation qui en est faite. L'utilisateur prévient l'administrateur si son mot de passe ne lui permet plus de se connecter ou s'il soupçonne que son compte est violé.

## **2. LE RESPECT DE LA DEONTOLOGIE INFORMATIQUE DU LYCEE**

### **2.1 REGLES DE BASE**

Chaque utilisateur s'engage à respecter les règles de la déontologie informatique et notamment à ne pas effectuer intentionnellement des opérations qui pourraient avoir pour conséquences :

- de masquer sa véritable identité (un utilisateur doit par exemple indiquer sa véritable identité dans les correspondances de courrier électronique, les pseudonymes sont exclus),
- de s'approprier le mot de passe d'un autre utilisateur,
- d'accéder à des informations appartenant à d'autres utilisateurs sans leur autorisation,
- de porter atteinte à l'intégrité d'un autre utilisateur ou à sa sensibilité, notamment par l'intermédiaire de messages, textes ou images provocants,
- d'interrompre le fonctionnement normal du réseau ou d'un des systèmes connectés ou non au réseau,
- de se connecter ou d'essayer de se connecter sur un site ou un compte sans y être autorisé.

La réalisation, l'utilisation ou la diffusion d'un programme informatique ayant de tels objectifs est strictement interdite.

### **2.2 UTILISATION DE L'INTERNET**

A l'intérieur du Lycée Charles Gide, l'accès à l'internet est un privilège et non un droit, et encore moins un droit acquis.

D'ailleurs, cet accès doit être placé chaque fois sous la responsabilité d'un enseignant ou d'une personne habilitée par le chef d'établissement.

Toute utilisation de l'internet s'effectue dans le cadre d'objectifs pédagogiques ou du projet personnel de l'élève (orientation). En particulier, la connexion à des services de dialogue en direct n'est pas autorisée. D'autre part, afin de ne pas perturber le fonctionnement du réseau, il est interdit de télécharger des logiciels.

### **2.3 UTILISATION DE LOGICIELS ET RESPECT DES DROITS DE LA PROPRIETE**

L'utilisateur ne peut installer un logiciel sur un ordinateur ou le rendre accessible sur le réseau qu'après accord du ou des administrateurs concernés.

Notamment, il ne devra en aucun cas :

- installer des logiciels à caractère ludique sauf à des fins scientifiques ou pédagogiques,
- contourner les restrictions d'utilisation d'un logiciel,
- développer, copier des programmes qui s'auto-dupliquent ou s'attachent à d'autres programmes (virus informatiques).

### **2.4 UTILISATION EQUITABLE DES MOYENS INFORMATIQUES**

Chaque utilisateur s'engage à prendre soin du matériel et des locaux informatiques mis à sa disposition. Il informe un des administrateurs réseau de toute anomalie constatée.

L'utilisateur doit s'efforcer de n'occuper que la quantité d'espace disque qui lui est strictement nécessaire. Il doit périodiquement effectuer des sauvegardes de ses données sur des disquettes.

Les activités risquant d'accaparer fortement les ressources informatiques (impression de gros documents, calculs importants, utilisation intensive du réseau,...) devront être effectuées aux moments qui pénalisent le moins la communauté.

Un utilisateur ne doit jamais quitter un poste de travail sans se déconnecter (sans fermer sa session de travail). La procédure à suivre lui sera indiquée.

Si l'utilisateur ne se déconnecte pas, son répertoire personnel reste accessible pour tout utilisateur.

L'utilisateur qui contreviendrait aux règles précédemment définies s'expose au retrait de son compte informatique ainsi qu'aux poursuites disciplinaires (avertissement, exclusion du réseau, exclusion du lycée) et pénales (amendes, emprisonnement) prévues par les textes législatifs et réglementaires en vigueur.

Aucun identifiant informatique ne sera délivré en l'absence de la signature du Représentant Légal et de l'élève.

## **ENGAGEMENT**

Je soussigné(e)

Nom :

Prénom :

Classe :

Reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur et de la charte informatique du Lycée Charles Gide et m'engage à les respecter sous peine de voir appliquer les sanctions prévues.

Je reconnais également avoir été informé que des dispositions techniques ont été prises (contrôle effectué lors des connections, suivi de l'utilisation des différents postes) afin de vérifier que l'usage du réseau informatique est bien conforme aux règles indiquées dans la présente charte.

Date :

*Signature du responsable légal*

*Signature de l'élève*